

PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 97
Réunion du Comité exécutif – Partie I
16 mars 2026

 **Lisbonne ([Hôtel Meliá Lisboa Aeroporto](#))**

9 h 30 - 13 h 00 (heure locale) | INT. : PT, FR, ESP et
ENG

Introduction. Nature de la réunion

À neuf heures trente, le seize mars deux mille vingt-six, le Comité exécutif du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni en mode hybride, depuis l'Hôtel Meliá Lisboa Aeroporto, avec interprétation simultanée en portugais, français, espagnol et anglais.

1. Mots de bienvenue de la Directrice générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) - Charlina Vitcheva ;

Mme Charlina Vitcheva a commencé par exprimer sa satisfaction d'être présente à cette session, indiquant qu'elle n'avait pas participé aux réunions du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) depuis quelque temps et qu'elle revenait avec grand plaisir. Elle a relevé que, à la Commission européenne, on travaillait intensément sur un agenda stratégique et ambitieux, précisant qu'à Bruxelles les régions ultrapériphériques (RUP) étaient considérées comme des partenaires essentiels et des acteurs fondamentaux dans les discussions stratégiques. Dans le domaine de l'océan, elle a réaffirmé leur rôle déterminant, ajoutant que c'était un plaisir d'accompagner ces régions dans la construction d'un avenir durable et viable. Elle a également manifesté sa satisfaction quant au dynamisme du plus récent Conseil consultatif, le CCRUP, qui n'était possible que grâce à la participation de toutes les personnes présentes. Elle a fait observer que cette session revêtait une importance particulière, puisque serait présentée la première évaluation des performances du CCRUP, fondamentale en ce qu'elle permettait d'obtenir une perspective externe et professionnelle sur le fonctionnement de l'organisation, et qu'il était important non seulement d'identifier les faiblesses mais aussi de reconnaître les succès, d'en tirer des enseignements et de promouvoir des améliorations continues. Elle a assuré qu'à la Commission européenne, notamment à la DG MARE, il existait une attention constante aux spécificités des RUP, reconnaissant leur statut particulier et la nécessité de le refléter dans toutes les initiatives, y compris dans l'agenda stratégique. Elle a salué les contributions présentées par le CCRUP, soulignant leur importance pour le travail de la Commission européenne, puisqu'elles permettaient de mieux intégrer les spécificités locales. Elle a mentionné, en particulier, les contributions

relatives à la transition énergétique, le Pacte européen pour les océans, l'évaluation de la politique commune de la pêche, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que les questions de financement et simplification réglementaire pour les RUP. Elle a mis en avant l'importance des contributions dans le cadre de la définition des possibilités de pêche, en se référant aux stocks réglementés par l'Union européenne, et a mentionné l'existence de cinq totaux admissibles des captures (TAC), répartis entre les Açores, Madère, les Canaries et la Guyane française, ainsi que le fait que les recommandations pourraient inclure des propositions sur les niveaux de TAC. Une telle approche serait extrêmement bénéfique, notamment dans la mise en œuvre de mesures techniques et dans l'adoption des solutions nécessaires pour assurer une gestion durable de la pêche dans ces régions. Elle a reconnu que cette approche pouvait ne pas être intentionnelle mais que, compte tenu de la mobilité des flottes entre régions ultrapériphériques, il serait pertinent d'élaborer des recommandations conjointes, notamment dans des domaines tels que les aires marines protégées ou d'autres mesures de conservation. En ce qui concerne le financement, elle a précisé qu'il s'agissait d'un thème central, couvrant tant les fonds européens que le financement des États membres. Pour ce qui est des fonds de l'Union européenne, elle a insisté sur l'importance d'une mise en œuvre efficace. Elle a observé que, bien que les mesures de compensation fussent exécutées de manière satisfaisante, les réformes structurelles — fondamentales pour assurer la viabilité à long terme des régions — ne représentaient actuellement qu'environ 1 % à 2 % des fonds utilisés. À cet égard, elle a encouragé l'identification et la hiérarchisation des défis structurels les plus urgents, ainsi que l'utilisation stratégique et efficace des ressources financières disponibles. Elle a également abordé le rôle des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), soulignant leur importance pour le CCRUP. Elle a mentionné, en particulier, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), soulignant que toutes les contributions du CCRUP étaient pertinentes et constituaient des éléments importants pour la prise de décision de la Commission européenne. Elle a également valorisé la participation active des membres aux groupes de travail, non seulement au moyen de recommandations mais aussi dans le processus de préparation et de suivi des réunions. En ce qui concerne la prochaine réunion de la CTOI, elle a souligné la nécessité de poursuivre le travail important développé, en particulier au cours des deux années précédentes, où une approche plus coopérative entre les parties prenantes avait été renforcée. Elle a rappelé sa participation à Bangkok, où elle avait promu la transition d'un environnement plus conflictuel vers une logique de coopération, y compris des progrès en matière de Dispositifs de concentration de poissons (DCP). Elle a précisé également que l'année précédente, la réunion annuelle de la CTOI organisée par l'Union européenne s'était tenue dans un

environnement très positif, grâce à la bonne organisation et coordination entre les différentes entités impliquées. Pour l'année en cours, elle a souligné que les principaux défis pour le travail de la CTOI consisteraient à maintenir une bonne méthodologie d'attribution des possibilités de pêche de l'espadon (*Xiphias gladius*), précisant qu'il s'agissait d'un aspect fondamental pour la flotte de l'Union européenne, en particulier à Mayotte et à l'île de La Réunion. Elle a également relevé qu'il était essentiel de renforcer la coopération entre toutes les délégations et que l'Union européenne, agissant au nom des États membres, cherchait à articuler des positions non seulement en interne mais aussi avec l'ensemble des parties contractantes, en vue de construire des solutions qui préservent les intérêts communs, en espérant parvenir à un accord qui reconnaisse les spécificités de ces régions et garantisse des conditions de concurrence équitables. Elle a également indiqué que l'un des thèmes centraux de la réunion de la CTOI serait la négociation relative au quota de l'albacore (*Thunnus albacares*). Elle a également abordé la Stratégie Maritime Atlantique, où il y avait eu une présence assez solide à travers les Régions Ultrapériphériques, et elle a rappelé que, durant l'année en cours, avait été réalisée la révision du *Atlantic Action Plan* et que la Commission européenne avait été chargée de développer une stratégie macrorégionale pour la région atlantique. Elle a souligné l'importance de préserver les progrès déjà accomplis dans le domaine maritime, en garantissant l'articulation entre les différents processus, et a indiqué que l'objectif ne se limitait pas à la révision du plan d'action mais consistait également à intégrer la stratégie maritime dans une approche plus large, de nature atlantique et macrorégionale, en appelant à la collaboration active des membres dans ce travail futur. En ce qui concerne l'aquaculture, elle a inscrit la thématique dans le cadre plus large de l'évaluation de la politique commune de la pêche, indiquant qu'il y avait des processus très importants en cours, notamment la révision de la mise en œuvre des orientations stratégiques. Elle a souligné la nécessité d'identifier des moyens de libérer le potentiel encore inexploité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, reconnaissant l'importance des conditions spécifiques qui encadraient le développement de l'aquaculture. En ce qui concerne les perspectives pour 2026, elle a mentionné l'évaluation du règlement de la politique commune de la pêche, dont la publication était prévue pour début mai et dont l'évaluation permettrait une première discussion entre les ministres, à Chypre, encourageant une préparation en temps utile de la part des ministres pour assurer que les intérêts des régions ultrapériphériques fussent dûment pris en compte. Elle a également affirmé qu'était en cours la préparation d'une Vision pour 2040 pour la pêche et l'aquaculture, qui intégrerait les résultats de l'évaluation et des contributions recueillies auprès des parties prenantes. Parallèlement, on prévoyait l'élaboration d'une feuille de route pour la transition énergétique dans le secteur, ainsi que d'une stratégie d'action extérieure, éléments considérés comme essentiels pour la durabilité et la compétitivité de la pêche européenne. Parmi d'autres

initiatives pertinentes, Mme Charlina Vitcheva a mis en avant le Pacte européen pour les océans, ainsi que la révision du cadre de planification de l'espace maritime et de la stratégie marine, avec un impact direct sur la gestion des activités de pêche. Elle a conclu que le secteur de la pêche et le domaine maritime avaient acquis une centralité sans précédent dans l'agenda politique de l'Union européenne, et qu'il était fondamental d'assurer la mise en œuvre efficace des initiatives, avec la contribution active et continue de toutes les parties prenantes.

Questions et réponses :

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*), a indiqué qu'il considérait comme extrêmement pertinent le facteur financier, notamment dans le cadre des mécanismes de compensation, car c'était ce soutien qui permettait à une région ultrapériphérique de fonctionner dans des conditions d'égalité avec le reste du territoire national et européen, garantissant une concurrence équilibrée au sein de l'Union européenne. Il a estimé qu'il était fondamental de souligner que les régions ultrapériphériques ne pouvaient supporter une réduction des compensations de coûts. Par ailleurs, en ce qui concernait l'encadrement de ces aides, il a relevé qu'on constatait, à ce jour, que la compensation était attribuée dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ; il a néanmoins défendu que la création d'un instrument propre, à l'image du modèle POSEI, constituerait une avancée significative. Il a fait valoir que cette comparaison était particulièrement évidente aux Canaries et vraisemblablement aussi dans les autres régions ultrapériphériques lorsqu'on analysait le fonctionnement du POSEI dans le secteur agricole et dans le secteur de la pêche. S'agissant d'instruments aux objectifs et fondements similaires, le fait que le POSEI dispose d'un régime propre permettait une plus grande agilité dans l'exécution, en assurant que les aides parviennent au secteur de manière plus rapide. À titre d'exemple, dans le cas de l'agriculture aux Canaries, les aides pouvaient être traitées dans un délai de six mois à un an, tandis que les compensations attribuées via le FEAMPA accusaient parfois des retards de deux à trois ans, surtout en périodes de transition entre cadres financiers.

Mme Charlina Vitcheva a affirmé qu'elle avait connaissance du fait que les mécanismes de compensation étaient extrêmement importants et qu'elle reconnaissait la situation spécifique et les vulnérabilités particulières des régions ultrapériphériques. C'était précisément pour cette raison qu'environ 50 % des ressources provenant du FEAMPA étaient destinées à ces mécanismes de compensation, reflétant des facteurs tels que l'insularité et l'isolement, comme elle l'avait déjà mentionné. Elle a indiqué que ce financement devait être maintenu et que, autant qu'il avait été possible de le vérifier, il n'existait aucun indice qu'il serait remis en cause dans le prochain

Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Au contraire, sa continuité était prévue, et l'on discutait encore de la meilleure manière d'intégrer les régions ultrapériphériques dans le futur cadre budgétaire, soit par un plan spécifique — solution clairement recommandable —, soit de manière transversale dans les différents instruments, notamment dans le cadre des Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (NRPP). La compensation, en elle-même, fonctionnait de manière relativement automatique et rapide, ce qui ne soulevait pas de grandes préoccupations ; en revanche, les instruments à caractère plus structurel, destinés à promouvoir le développement économique et à créer des dynamiques de croissance, ne produisaient pas les résultats escomptés, présentant des niveaux d'exécution assez réduits. Il devenait donc essentiel de garantir que le développement économique et les dynamiques de croissance soient mis en œuvre à travers des projets solides et à fort impact. Parallèlement, elle a affirmé qu'une intensification de la réflexion stratégique était prévue, à commencer par le lancement de trois initiatives importantes au cours de l'année. Dans le cadre du Pacte européen pour les océans, serait développée une stratégie spécifique pour les zones côtières, avec une forte incidence sur les régions ultrapériphériques. S'ajoutait également la révision de la stratégie consacrée à ces régions, conduite par la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO), ainsi qu'une stratégie pour les îles, également pertinente du point de vue territorial. Ces stratégies visaient à permettre aux RUP de se projeter de manière plus ambitieuse, non seulement comme des territoires vulnérables mais comme des espaces à fort potentiel de développement économique. À cet égard, elle a évoqué deux dimensions fondamentales : d'une part, les vulnérabilités associées au changement climatique, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la pollution et à la perte de biodiversité, qui exigeaient des réponses orientées vers le renforcement de la résilience ; d'autre part, émergeait l'économie bleue durable comme opportunité stratégique centrale. L'économie bleue était considérée comme l'un des piliers de la compétitivité européenne, offrant un vaste éventail d'opportunités, depuis les énergies marines renouvelables jusqu'aux biotechnologies d'origine océanique, en passant par les infrastructures en mer et les secteurs traditionnels comme la pêche, l'aquaculture et le transport maritime, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de croissance et d'innovation. Elle a affirmé qu'il serait essentiel d'adopter une approche stratégique qui valorise ces opportunités, car cela permettrait de positionner les régions côtières, et en particulier les ultrapériphériques, à un niveau plus élevé de développement. Il s'agissait donc de gérer une véritable dualité : d'une part, atténuer les vulnérabilités par la résilience ; d'autre part, valoriser l'économie bleue comme moteur de croissance. Elle a fait valoir qu'à l'échelle globale, si l'économie bleue était considérée globalement, elle correspondrait à la cinquième économie mondiale. L'Union européenne disposait, dans ce domaine, d'un avantage compétitif significatif, qui devait être pleinement

valorisé et développé, en étroite articulation avec les régions côtières.

M. Ludovic Courtois (*Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion*) a affirmé qu'il souhaiterait connaître l'opinion de Mme Charlina Vitcheva en ce qui concerne la récente révision du rapport de capacité de la flotte, ainsi que les développements qui en avaient résulté, notamment la communication, diffusée environ quinze jours auparavant, adressée aux États membres et aux régions ultrapériphériques. Cette communication visait à clarifier les possibilités ou limitations relatives au renouvellement des flottes de pêche. Le second point qu'il souhaitait aborder, bien qu'il eût déjà été partiellement mentionné, concernait le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034 et, en particulier, sa position quant au maintien des mécanismes de compensation des coûts supplémentaires. Il s'agissait de la possibilité d'assurer ce soutien à travers un programme opérationnel spécifique, lié aux contraintes de l'insularité et de l'éloignement, à savoir un modèle inspiré du POSEI-Pêche, dont la création était défendue par la France, l'Espagne et le Portugal.

Mme Charlina Vitcheva a indiqué que la Commission européenne avait travaillé intensément pendant 3 ans à l'amélioration des aides au renouvellement des flottes dans les RUP, et qu'elle souhaitait commencer par souligner que c'était, en pratique, le seul cas où l'aide publique au renouvellement de la flotte était autorisée, bien que ce type d'aide fût généralement considéré comme une subvention au niveau international, non seulement à la lumière des Objectifs de Développement Durable mais aussi dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Pour cette raison, des négociations étaient en cours en vue d'encadrer ce type d'aides, non seulement au sein de l'Union européenne mais au niveau mondial. De fait, de nombreux pays avaient déjà dépassé les limites de leur capacité de pêche et cessé d'accorder toute subvention au renouvellement des flottes. Dans le contexte de l'Union européenne, la seule exception reposait précisément sur les spécificités et défis des régions ultrapériphériques, ce soutien étant encadré par le régime des aides. Dans ce cadre, plusieurs possibilités d'intervention existaient, à commencer par le régime d'aides de *minimis*, qui permettait l'octroi d'aides allant jusqu'à 30 000,00 € par entreprise sur une période de trois ans, montant pouvant même atteindre 40 000,00 € s'il existait un registre national des aides d'État. Cet instrument se révélait particulièrement important pour les petites embarcations, notamment dans des régions où prédominaient les embarcations de moins de neuf mètres, comme dans plusieurs territoires ultrapériphériques. Parallèlement, il existait des décisions spécifiques en matière d'aides d'État devant être appliquées chaque année, soumises à des conditionnalités relatives à l'équilibre entre les possibilités de pêche et les capacités des flottes. Elle a affirmé également que ces règles avaient fait l'objet d'un travail technique intense, des solutions temporaires ayant été adoptées initialement, puis des régimes permanents avec une plus

grande flexibilité. Elle a insisté sur le fait que cette flexibilité ne pouvait être illimitée. L'octroi de financements publics exigeait de la responsabilité : soutenir la construction ou le renouvellement d'embarcations sans garantir la viabilité économique du secteur pourrait avoir des effets négatifs, tels que l'augmentation de la pression sur les ressources, la fragilisation du modèle économique de la pêche et le gaspillage de fonds publics dans des investissements non durables. À cet égard, la conditionnalité était considérée essentielle, et même dans le cas d'aides de moindre ampleur, elle a recommandé la prudence de la part des autorités, en assurant toujours l'équilibre entre la capacité de la flotte et la durabilité économique du secteur. Elle a mentionné que le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), responsable de l'évaluation scientifique, avait récemment confirmé qu'un nombre plus élevé de flottes se trouvaient à l'équilibre. Sur la base de cette évaluation, seraient envoyées des communications reflétant une situation plus favorable qu'auparavant, ouvrant de nouvelles possibilités de financement du renouvellement des flottes par les États membres. La concrétisation de ces opportunités dépendrait toutefois des options politiques et des régimes à mettre en œuvre au niveau national. Comme résultat de plusieurs années de travail, il existerait ainsi une marge plus large pour le renouvellement des flottes dans les régions ultrapériphériques. Cependant, elle a clairement recommandé d'éviter les investissements susceptibles de compromettre la viabilité future du secteur, en privilégiant toujours les solutions durables. En ce qui concerne le nouveau Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, on prévoyait une reconfiguration significative de l'architecture des fonds, avec l'introduction de trois grands instruments financiers et la fin des programmes autonomes. Il n'y aurait pas de programmes spécifiques autonomes en dehors des plans de partenariat nationaux et régionaux : tout devrait être intégré dans un plan unique, ce qui impliquerait une approche plus intégrée, bien que potentiellement plus flexible, en fonction des priorités des États membres. Concernant les RUP, elle a indiqué que le principe de compensation serait préservé, son importance étant largement reconnue pour garantir des conditions de concurrence équitables ; néanmoins, elle a alerté sur la nécessité de trouver un équilibre adéquat entre les fonds destinés à la compensation et ceux orientés vers les mesures structurelles et stratégiques. Enfin, elle a insisté sur le fait que l'effort principal devait se centrer sur la conception de programmes globaux, capables d'intégrer toutes les dimensions pertinentes pour les régions ultrapériphériques. Ce travail impliquerait non seulement les services liés à la pêche mais aussi d'autres domaines de compétence de la Commission européenne, comme la politique régionale, assurant une approche coordonnée et efficace, sans toutefois recourir à la création de programmes autonomes spécifiques.

M. Jorge Gonçalves (Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores) a commenté que, bien que l'on ait déjà longuement parlé du prochain cadre financier pluriannuel,

il avait plusieurs interrogations, qui avaient déjà été partiellement abordées par Mme Charlina Vitcheva. L'importance de ce cadre pour les régions ultrapériphériques était, en effet, considérable, compte tenu des défis auxquels elles étaient confrontées, depuis les aires marines protégées et le changement climatique jusqu'à d'innombrables situations qui se présenteraient dans les années à venir ; néanmoins, les informations disponibles indiquaient que les montants prévus dans ce nouveau cadre n'étaient pas, selon l'analyse qu'ils avaient effectuée, satisfaisants pour le secteur de la pêche. Il a affirmé que le mécanisme et son impact avaient déjà été expliqués mais qu'il souhaitait souligner que, bien souvent, les décisions étaient prises par les États membres sans qu'on entende la réalité concrète des régions ultrapériphériques. Il proposait que l'on garantisse, avant la prise de décision, l'écoute non seulement de l'État membre qui représente les régions ultrapériphériques mais aussi des régions elles-mêmes. Les responsables politiques en activité, basés à Lisbonne ou à Bruxelles, ne connaissaient pas pleinement la réalité du terrain des RUP, et cette attention serait fondamentale pour assurer que les mesures de soutien au secteur contribuent à une plus grande résilience, durabilité et innovation dans l'économie bleue. Par ailleurs, il a souligné la nécessité de créer un POSEI spécifique pour la pêche, considérant que les compensations pour les coûts supplémentaires créaient de sérieuses difficultés. En ce qui concerne les aires marines protégées, les Açores avaient été la première région de l'Union européenne à mettre en œuvre un plan d'aires marines protégées (RAMPA – Réseau d'Aires Marines Protégées des Açores), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Ce plan créait des problèmes significatifs pour le développement de la pêche aux Açores, en raison de la création des aires marines protégées. Il a donc demandé quels mécanismes la Commission européenne pourrait mettre à disposition pour aider le secteur dans la mise en œuvre des aires marines protégées, y compris la possibilité de compensations par des fonds environnementaux sur une période de trois ans. En ce qui concerne les journaux de pêche électroniques, ils disposaient actuellement d'une tolérance d'erreur de saisie de 10 %, ce qui générait de graves problèmes pour la flotte des Açores, à prédominance artisanale et de petite taille, qui n'avait pas les conditions pour utiliser adéquatement les équipements nécessaires à l'identification du poisson. Bien qu'il existât une tolérance de 20 % pour les espèces de moins de 100 kg, ils ont demandé que cette mesure soit étendue à toutes les espèces en deçà de ce poids, afin de rendre le processus plus transparent et de réduire les erreurs qui affectaient l'attribution de points aux patrons de pêche et les compensations relatives à la modernisation ou à l'acquisition d'équipements.

Mme Charlina Vitcheva a affirmé que, en ce qui concerne le Cadre financier pluriannuel, le Portugal témoignait d'une sensibilité très élevée à l'égard des régions ultrapériphériques, reflétée dans l'attention constante accordée par le Gouvernement et par les

ministres à la situation des pêcheurs aux Açores et à Madère. Elle a souligné qu'elle avait travaillé avec de nombreux ministres, certains originaires des Açores, ce qui permettait une compréhension plus proche de la réalité locale et des besoins du secteur. Elle a souligné qu'il ne s'agissait pas uniquement de l'État membre mais aussi de l'importance des Conseils consultatifs, qui permettaient de recueillir des avis, des recommandations et des informations sur la réalité concrète des régions ultrapériphériques. En ce qui concerne les aires marines protégées, elle a reconnu la valeur de leur établissement pour la préservation du milieu marin, considérant que la durabilité environnementale était indissociable de l'avenir des pêcheurs. Elle a également souligné que la création d'Aires Marines Protégées pourrait initialement réduire les possibilités de pêche mais qu'à moyen et long terme, elle contribuerait à la régénération des écosystèmes marins, au bénéfice du secteur. Pendant cette période de transition, il serait possible de recourir au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour soutenir les pêcheurs, à travers la diversification des activités et l'adaptation aux nouvelles conditions d'exploitation, en maintenant l'équilibre entre durabilité environnementale et viabilité économique du secteur. En ce qui concerne le nouveau règlement de contrôle, elle a souligné que sa révision avait permis de simplifier les processus, en les rapprochant des pratiques modernes et en augmentant la fiabilité de la collecte de données. L'utilisation de journaux électroniques a été identifiée comme une importante mesure de simplification. Des solutions techniques ont été présentées, y compris l'application de marges de tolérance différenciées dans des ports spécifiques, afin de maintenir la précision du contrôle et de garantir une flexibilité pour les flottes locales. Elle a cité l'exemple du Danemark, où cinq ports avaient reçu l'autorisation d'utiliser une marge de tolérance plus élevée, assurant la collecte correcte des données de l'activité de pêche sans compromettre la fiabilité du système. Elle a conclu qu'il serait nécessaire de continuer à trouver des solutions techniques adaptées à chaque région, en garantissant la précision du contrôle, en soutenant la transition vers des pratiques de pêche plus durables et en utilisant de manière efficace les fonds disponibles, comme le FEAMPA, pour diversifier et soutenir le revenu des pêcheurs pendant la période de mise en œuvre des Aires Marines Protégées.

M. Jean-Michel Cotrebil (*Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique*) a commencé en indiquant que le territoire de la Martinique présentait de grands défis et qu'il comprenait que la responsabilité incombait non pas à la Commission européenne mais au gouvernement français. Il a également souligné l'importance de l'autonomie alimentaire et qu'en Martinique, environ 200 jeunes étaient déjà intégrés à la pêche locale et manifestaient leur intérêt pour ce métier. Il a affirmé qu'il exerçait lui-même des fonctions au sein de trois entités, et qu'il était évident qu'il fallait coordonner les efforts pour atteindre des objectifs

communs. En ce qui concerne la biodiversité, il a souligné le travail mené jusque-là par le *Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique* pour la protection des espèces ; cependant, sans soutiens financiers, il n'était pas possible de mettre en œuvre des projets de restauration des écosystèmes ni de structurer la formation professionnelle, raison pour laquelle il souhaitait savoir si l'Union européenne pourrait appuyer la concrétisation de ces projets. Il a également souligné que certaines décisions récentes avaient eu des impacts très négatifs sur la population de la Martinique, en particulier en raison de la présence de chlordécone, de sargasses (*Sargassum spp*) et de la présence des systèmes de surveillance des navires par satellite (VMS), qui ne permettaient pas aux embarcations de pêche artisanale locales d'utiliser certains équipements, les infrastructures étant en outre insuffisantes. Malgré le financement européen, le manque de bonnes machines à glace et de ports adéquats conduisaient à une situation préoccupante pour les professionnels du secteur. À titre d'exemple, il a affirmé que 30 % des zones côtières étaient affectées par le chlordécone et 60 % par les sargasses, ce qui touchait directement l'activité de pêche et exigeait des mesures d'accompagnement, notamment quant à l'adaptation des moteurs des embarcations, endommagés par les sargasses et le sulfure d'hydrogène. Il a réitéré également que, malgré tout le soutien local et régional et les interventions auprès des entités régionales, les questions de la pêche et de la biodiversité demeuraient peu prises en compte, étant lui-même l'un des seuls à défendre ces sujets. Il a également exprimé la frustration ressentie face au manque de suivi et de représentativité, ainsi que la nécessité de soutenir les jeunes pour éviter qu'ils ne se voient contraints à des activités illicites en raison de l'absence d'opportunités dans le secteur. Enfin, il a mentionné la vulnérabilité du territoire face à des facteurs externes, tels que les impacts environnementaux et les politiques d'autres pays, et la nécessité urgente d'actions coordonnées pour protéger l'activité de pêche et soutenir les professionnels locaux.

M. Nicolas Blanc (Sciaena) a exprimé que, bien qu'il existât un enthousiasme pour l'évaluation de la politique commune de la pêche (PCP), des préoccupations émergeaient également de la part des ONG. Il a indiqué que certains États membres avaient manifesté leur intérêt à rouvrir ou à réviser la PCP ou certains de ses éléments, mais a souligné que ces efforts devraient être orientés différemment : la législation était relativement récente et sa mise en œuvre avait été inégale entre les États membres. Il a souligné également que, pour soutenir les petits pêcheurs et les communautés côtières, il était essentiel que la PCP fût correctement appliquée, mettant en avant des mesures concrètes priorisant l'accès des petits pêcheurs aux zones côtières. Il a insisté sur le fait que la priorité devrait être d'éliminer ces lacunes de mise en œuvre, en garantissant que les progrès bénéficient effectivement aux pêcheurs qui avaient été laissés de côté, en particulier ceux de la pêche à petite échelle et à faible impact, qui considéraient se trouver dans

une situation de net désavantage. Il a également suggéré que, dans le contexte du Cadre financier pluriannuel, les fonds actuellement orientés vers des activités destructrices devraient être réorientés vers des objectifs de biodiversité et des projets de pêche à petite échelle.

Mme Charlina Vitcheva a affirmé qu'elle savait qu'il y avait beaucoup à discuter à propos des sujets mentionnés mais qu'il y aurait d'autres occasions pour aborder ces questions. En ce qui concerne la Martinique, elle a commencé par dire qu'il était important de valoriser ce qui existait déjà. Le fait que M. Jean-Michel Cotrebil soit présent était, en soi, significatif, car cela révélait un intérêt et une préoccupation ; cependant, elle a reconnu que la situation était complexe et que la Commission européenne ne pourrait pas intervenir dans des matières relevant de la responsabilité des administrations nationales et régionales de la Martinique. Elle a regretté le manque de sensibilité à l'égard des pêcheurs, en tant que secteur fondamental capable de contribuer à la sécurité et à l'autonomie alimentaire en Martinique. Néanmoins, elle a fait valoir qu'il ne serait pas juste d'attribuer aux seuls pêcheurs la responsabilité des problèmes qui entravent le développement de l'activité, comme la pollution héritée du passé ou la question des sargasses, entre autres. Malgré cela, elle considérait qu'il existait des voies possibles pour relever ces défis. Elle a précisé également que la volonté politique ne suffisait pas : il était également nécessaire de renforcer les capacités des personnes et de développer des projets concrets et structurés. Ces projets pourraient être soutenus par le FEAMPA et c'était précisément à ce soutien structurel qu'elle se référait. À travers le FEAMPA, on pouvait trouver des financements pour divers projets, qu'il s'agisse de formation ou d'infrastructures portuaires, et elle a relevé aussi que les ressources existaient et qu'en cas de difficultés dans l'élaboration de projets, il serait important de rechercher un appui technique pour garantir des candidatures capables d'attirer des investissements significatifs. Elle a déclaré qu'elle était convaincue que les représentants de la France et d'autres régions pourraient unir leurs efforts, partager les bonnes pratiques et bénéficier de ce type de forums de coopération. Elle a reconnu que les réalités étaient différentes entre la Martinique, la Guadeloupe, l'île de La Réunion, les Canaries, les Açores et Madère, mais que ces différences étaient prises en compte et qu'elle était satisfaite de voir que les contributions reflétaient cette diversité, notamment dans le travail mené par le CCRUP. Pour cette raison, elle a souligné qu'il n'y avait pas de raison de se décourager : bien que l'on pût percevoir une certaine frustration, il existait un soutien, également de la part de ce Conseil consultatif, qui aidait précisément à renforcer l'idée que personne n'était isolé. Il était possible d'apprendre de projets réussis dans d'autres régions et de les adapter à la réalité de la Martinique. Enfin, elle a mis en avant un point particulièrement important : la sécurité maritime. Elle était pleinement d'accord que, sans conditions de sécurité, il serait difficile de développer l'activité de pêche et, à cet égard, elle a indiqué que des efforts étaient

faits pour travailler avec l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) et que des contacts étaient établis avec les pays voisins. Néanmoins, elle a précisé que la garantie de la sécurité maritime relevait, en dernier ressort, du gouvernement national et, dans ce cas, de la France. En ce qui concerne ce qu'a dit M. Nicolas Blanc, elle a mentionné qu'elle connaissait la position des Organisations non gouvernementales et qu'elle nourrissait de la sympathie à leur égard. Elle était pleinement d'accord pour dire que la mise en œuvre était inégale et que, si l'on parvenait à une application complète, les résultats de la politique commune de la pêche seraient nettement meilleurs. Elle a également rappelé le contexte antérieur à 2013, en invitant les présents à réfléchir à un épisode où un groupe de pêcheurs avait forcé l'entrée d'un bâtiment institutionnel, à un moment où il n'y avait déjà plus assez de poisson ni de ressources à distribuer. Ce fut le point de départ qui conduisit les États membres à s'accorder sur une plus grande discipline. La politique commune de la pêche a apporté de la discipline et, en outre, a introduit des mécanismes comme la régionalisation, qui ont permis de donner la parole aux différentes parties prenantes. Il s'agissait donc d'une bonne politique ; aussi, il n'y avait pas de problème à l'évaluer et à réfléchir sur des améliorations possibles, en recherchant des moyens plus efficaces d'atteindre les objectifs définis. Elle a néanmoins insisté sur l'importance d'éviter de tomber dans une logique populiste de simplification. Il existait un contexte politique où certains dirigeants pourraient être tentés de proposer des solutions simplistes, mais cela pourrait conduire à un retour en arrière, ce qui n'était clairement pas souhaité et rendrait encore plus difficile la récupération du chemin déjà parcouru ; il était essentiel de se souvenir de l'effort et du sacrifice que le secteur a dû supporter pour atteindre les niveaux actuels de durabilité. Elle a déclaré que sans ressources halieutiques, il n'y aurait pas de secteur : quand il n'y avait pas de poisson, il n'y avait pas de pêcheurs, comme on pouvait le constater dans certains exemples concrets ; pour cette raison, il était fondamental de garder cette réalité présente à l'esprit et d'agir avec intelligence. Le secteur devait être conscient que son avenir en dépendait. La durabilité socio-économique était souvent évoquée, mais celle-ci n'existait pas sans la durabilité environnementale. Le concept de rendement maximal durable (RMD) illustre bien cette idée : il s'agissait de prélever de la mer la plus grande quantité possible de ressources sans compromettre la régénération de ces mêmes ressources, étant ainsi également un concept à dimension socio-économique. Elle a conclu en affirmant qu'il était essentiel d'éviter les discours populistes et de miser sur une approche informée et responsable. Avec les États membres, les Conseils consultatifs et le secteur travaillant ensemble, il serait possible de construire l'avenir que tous souhaitaient pour la pêche.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la Réunion du Comité exécutif partie 1 a été approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de l'Évaluation des performances relative à la période 2020-2025 du CCRUP - Benoît Guerin (BG SEA Consulting);

M. Benoît Guerin (*BG Sea Consulting*) a remercié l'assistance pour le temps qui lui avait été accordé pour présenter l'Évaluation des performances ; il était conscient que le rapport était arrivé tard et a reconnu que cela avait été aussi, en partie, de sa responsabilité. Il a indiqué que plusieurs versions avaient été élaborées, y compris une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, transmise en novembre, mais qu'aucun retour n'avait malheureusement été reçu de la part des membres. Il a donc reconnu un manque de participation à ce travail, mais espérait que les résultats qu'il allait présenter seraient d'intérêt et utiles à tous. Il a rappelé que cet exercice avait été réalisé en application du [Règlement \(UE\) n° 1380/2013](#), qui établit le fonctionnement des Conseils consultatifs en Europe. Chaque Conseil devrait ainsi réaliser une révision de son fonctionnement ou une évaluation de ses performances tous les cinq ans. Il a précisé que la présentation qu'il avait faite visait uniquement à exposer les différents points du rapport, et a indiqué qu'il ne voulait pas surcharger avec des détails méthodologiques, mais que le travail s'était appuyé sur diverses sources. Il a fait savoir qu'il avait réalisé des entretiens avec plusieurs membres, d'une demi-heure à une heure et demie chacun, et que certains fonctionnaires de la Commission européenne s'étaient consacrés intensément à cet exercice. Il a indiqué qu'il avait interviewé des représentants de différents États membres et a remercié tous les participants pour leur disponibilité, y compris le Cabinet du Secrétaire d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal. Il a également informé qu'il avait pris contact avec des scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), M. Rui Catarino, avec le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), ainsi qu'avec d'autres Conseils consultatifs avec lesquels le CCRUP a collaboré. Il a précisé qu'une enquête en ligne a également été menée, bien qu'avec une faible participation. En septembre, à Las Palmas, il a lu toutes les recommandations émises depuis le début du CCRUP, ainsi que les réponses reçues de la Commission européenne, et a eu l'occasion de présenter le travail à deux reprises au Comité exécutif. Il a souligné qu'un point assez évident, mais qu'il convenait de renforcer, était l'éloignement des RUP par rapport à l'Europe continentale et leurs spécificités. Il a fait valoir que l'insularité de ces territoires justifiait pleinement la création et l'existence du CCRUP, comme l'avaient clairement démontré les résultats de l'enquête ; cependant, des questions sont apparues concernant la représentativité et la participation. Sur les 70 membres actifs, seulement environ la moitié a participé régulièrement aux réunions. Il a également observé qu'il s'agissait d'un déséquilibre commun à presque tous les Conseils consultatifs : la faible

participation de certains groupes d'intérêt et la moindre participation des régions ultrapériphériques françaises. Malgré ces limitations, des avancées importantes ont été enregistrées : la continuité des réunions, la mobilisation d'une grande partie des membres au fil des ans et la tenue des Assemblées générales dans différents territoires de manière rotative. Bien qu'il ait accordé une plus grande attention aux améliorations possibles, le rapport mettait également en avant les succès du CCRUP. Il a relevé que le nombre de réunions annuelles était relativement limité par rapport à d'autres CC et que l'espace de débat lors des réunions des groupes de travail était insuffisant. Il a également identifié une absence de représentation de la pêche récréative dans plusieurs régions ultrapériphériques, où la pression sur cette activité était élevée mais peu connue, et les avancées prévues par le Règlement de contrôle n'avaient pas été pleinement mises en œuvre. Une autre question qu'il a soulevée concernait les contributions reçues pour l'élaboration des recommandations, lesquelles étaient préparées et validées par voie électronique. Malgré la difficulté de débattre en trois langues, le format électronique facilitait l'élaboration de recommandations, mais accordait un poids trop important aux opinions individuelles, contredisant partiellement l'objectif de la politique commune de la pêche d'atteindre des consensus. Il a mentionné que les rôles et responsabilités étaient insuffisamment définis entre les membres, le Comité exécutif, le Comité de coordination et la Secrétaire générale. Il ne s'agissait toutefois pas d'une critique directe, ce point ayant déjà été discuté avec la Secrétaire générale ; il s'agissait plutôt d'une conséquence du processus de mise en œuvre du CCRUP et du rôle prépondérant que la Secrétaire générale a joué dans son fonctionnement. Néanmoins, il serait peut-être nécessaire de repenser aujourd'hui la répartition de ces rôles, puisque la Secrétaire générale assumait simultanément des fonctions de coordination, de leadership et d'orientation à des occasions spécifiques. En ce qui concerne les contributions aux recommandations, il existait des limites évidentes ; bien qu'elles puissent être critiquées, elles constituaient fréquemment davantage des témoignages que des apports fondés sur des preuves concrètes. En termes de coopération, il a relevé une étroite collaboration avec d'autres Conseils consultatifs et, en particulier, avec la Commission européenne. Il a indiqué qu'il avait mené des travaux similaires pour d'autres Conseils consultatifs, et a donné l'exemple du PELAC, qui différait significativement du CCRUP. Il a indiqué que la collaboration avec le CIEM se déroulait de manière régulière, grâce à la participation de M. Rui Catarino, présent dans la salle. Avec le CSTEP, en revanche, la coopération avait été plus limitée, bien que le rôle de cette agence fût prépondérant, puisque c'était le CSTEP, et non le CIEM, qui conseillait directement la Commission européenne. Au cours des cinq années, 75 recommandations ont été émises, organisées par catégories et analysées dans des graphiques comparatifs. Ces recommandations ont abordé diverses politiques de l'Union européenne, telles

que le renouvellement de la flotte, les politiques structurelles, l'ajustement des quotas d'albacore (*Thunnus albacares*) au sein de la CICTA, et d'autres domaines. La dimension économique, la protection environnementale, la conservation des ressources et la dimension sociale ont toujours été très présentes ; en outre, bien que cela n'ait pas été inclus dans la présentation, les recommandations du CCRUP étaient étroitement alignées sur les objectifs de la PCP, constituant, de ce point de vue, un résultat positif. À son avis personnel, la majorité des avis présentés dans les recommandations s'est révélée peu robuste, c'est-à-dire insuffisamment documentée. Il a affirmé qu'une question fréquemment soulevée dans l'enquête concernait les facteurs qui empêchaient le CCRUP de travailler plus efficacement, étant identifiée en particulier la différence entre les bassins maritimes. Il était donc évident qu'il était nécessaire d'intervenir sur cet aspect en termes de structure, et qu'encourager le dialogue constituait, après tout, l'un des rôles centraux d'un conseil consultatif, y compris en réservant davantage de temps au débat et en facilitant les discussions, même difficiles. En ce qui concerne le renforcement de la coopération, il existait déjà un bon point de départ avec le CIEM, et des opportunités émergeaient également pour trouver des partenaires scientifiques régionaux dans d'autres bassins maritimes. En résumé, il a indiqué qu'il existait trois sujets principaux à aborder : la responsabilisation des membres, l'organisation des débats et la clarification des rôles de chacun. Il a affirmé qu'un dernier point important concernait la création d'attentes parmi les membres, c'est-à-dire que le CCRUP devrait également, dans une certaine mesure, générer des attentes réalistes, puisque beaucoup pouvaient penser que le CCRUP allait résoudre tous les problèmes du secteur. Néanmoins, il était important de rappeler que les recommandations, même lorsqu'elles sollicitaient l'intervention de la Commission européenne et que celle-ci répondait, ne pouvaient tout résoudre. La Commission européenne ne pouvait que proposer une législation, solliciter la collaboration scientifique du CIEM ou du CSTEP, ou éventuellement promouvoir certains financements. Il existait toute une chaîne de responsabilité qui impliquait les États membres, les régions et les associations locales respectives. Il a affirmé que, lorsqu'il écoutait M. Jean-Michel Cotrebil, il comprenait parfaitement les difficultés sur le terrain, dans la mesure où il existait de nombreuses autres structures qui devaient également être prises en compte ; il était donc nécessaire d'être réaliste sur ce qu'un conseil consultatif pouvait effectivement accomplir.

Questions et réponses :

Mme Mercedes García (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza*) a remercié la Secrétaire générale du CCRUP pour l'organisation des réunions ainsi que M. Benoît Guerin pour le rapport réalisé. Elle a considéré qu'il avait su extraire les points les plus importants concernant

la gestion et les procédures du CCRUP, en identifiant en même temps une ample marge d'amélioration. De son point de vue, la participation de tous les membres avait laissé beaucoup à désirer, et elle aurait aimé que les procédures soient transparentes, ce qui, à ce moment-là, n'était pas encore le cas. Elle a précisé qu'elle avait demandé à plusieurs reprises que les procédures soient modifiées de manière à permettre de savoir qui votait effectivement et, au moins, à connaître le nombre réel de votes à chaque scrutin. Elle a fait observer que de nombreuses approbations se produisaient dans des situations d'abstention, ce qui pourrait indiquer que certains thèmes étaient approuvés sans une participation effective généralisée, leur appréciation dépendant surtout des membres directement intéressés par la matière en question. Elle a également souligné l'important travail de leadership que la Secrétaire avait mené ; cependant, avec l'arrivée d'un nouveau président, elle espérait quelques changements, mais les procédures de travail sont restées pratiquement inchangées. Elle a ajouté que, selon elle, le principal problème était précisément le manque d'intérêt des membres, qui ne participaient pas activement. Elle a indiqué également qu'elle était convaincue que le fait que les membres n'assurent pas un suivi actif avait abouti à des décisions finales difficiles, voire impossibles, à modifier. Elle a ajouté qu'elle observait que, parfois, des débats étaient introduits sur des sujets qui ne relevaient pas de la sphère de l'Union européenne, c'est-à-dire des questions qu'ils ne pouvaient pas modifier directement. Dans ces cas, il revenait aux États membres de résoudre la question ; néanmoins, dans la mesure du possible, ils tentaient d'apporter leur soutien, leur aide et de les orienter vers la Commission européenne, ce qui, selon le rapport de M. Benoît Guerin, a été correctement identifié comme un moyen de faire pression sur les États membres pour améliorer la situation. Elle a fait observer également que certaines personnes, du fait de leur position ou de leur poste, détenaient des informations pertinentes qui devraient être accessibles à tous les membres du CCRUP, mais que ces informations ne circulaient pas ; elle a ajouté que le manque de flux d'information nuisait à la connaissance générale et à la collaboration efficace, limitant la capacité de résoudre les problèmes conjointement.

M. David Pavón a remercié M. Benoît Guerin pour le travail réalisé, ainsi que tous les membres et le Secrétariat, soulignant la contribution collective à l'évaluation des performances du CCRUP, et considérant que cela avait été une expérience pertinente et enrichissante pour tous. Il a soutenu que le CCRUP était, en effet, le seul espace où ils pouvaient montrer les différences en tant que régions ultrapériphériques et exprimer la réalité comme telle, ajoutant qu'il croyait que les RUP servaient souvent à transmettre la réalité pratique de chaque région, qui n'était pas toujours facile à formaliser dans un document tangible mais qui reflétait une expérience réelle. Il a indiqué qu'il y avait naturellement beaucoup de choses à améliorer mais qu'il était d'accord avec

pratiquement tout le rapport qu'il avait lu, et a considéré que tout avait été analysé avec soin. Il a également partagé beaucoup des points soulevés par Mme Mercedes García, mais a pensé que de nombreuses imperfections ou aspects susceptibles d'être améliorés découlaient, précisément, de la différence de perspective entre celui qui observe d'en haut et celui qui est plus proche de la réalité pratique. Par exemple, en ce qui concerne le Secrétariat, l'une des critiques portait sur l'assomption de fonctions de leadership par la Secrétaire générale qui ne lui revenaient pas pleinement, étant plutôt associées à la présidence. Comme il avait lui-même déjà été président du CCRUP, il a convenu que c'était une réalité mais que, à son sens, cela tenait en partie aux caractéristiques propres du CCRUP. Cette situation n'affectait pas seulement le Secrétariat : tous les responsables et représentants du secteur, en essayant de développer la structure de fonctionnement et le flux de communication, finissaient bien souvent par se retrouver seuls. Ceux qui présidaient des associations locales, c'est-à-dire les personnes les plus proches du terrain, avaient besoin de s'appuyer sur les dirigeants, mais il n'y avait pas toujours de retour. Il a donné l'exemple de la direction d'une fédération : on envoie des informations à tous les membres, mais bien souvent on ne recevait aucun retour, les documents envoyés étaient pratiquement ignorés, et ce n'était que des jours plus tard que quelqu'un posait des questions sur ce qui avait été envoyé ou discuté. Quant à la participation limitée, il a rappelé qu'au début du CCRUP, ils avaient tenu à visiter les régions et à tenter de capter des associations et organisations d'intérêt, ce qui a représenté un effort significatif. Par expérience personnelle, il a constaté que l'une des raisons pour lesquelles certaines associations ne participaient pas était simplement le manque de capacité ou de ressources humaines : ces personnes avaient déjà de nombreuses responsabilités, et ajouter les sujets du CCRUP n'était pas toujours faisable.

M. Ludovic Courtois a affirmé qu'en premier lieu il souhaitait remercier M. Benoît Guerin pour la qualité du rapport fourni et informer qu'il avait eu l'occasion de le lire du début à la fin et il considérait qu'il avait correctement identifié les différentes difficultés qui pouvaient être rencontrées. Il a profité de l'occasion pour valoriser également le travail du Secrétariat, qui, de fait, avait joué un rôle plus important que ce qui aurait été attendu dans le cadre du CCRUP. Néanmoins, au-delà de cela, et en accord avec l'opinion précédemment exprimée par Mme Mercedes García, il a estimé qu'il était nécessaire d'avoir davantage de discussions au sein du CCRUP. Il ne suffisait pas de se réunir une seule fois tous les six mois pour, finalement, parvenir à des décisions significatives. Il a affirmé que, ainsi que l'a mentionné M. Benoît Guerin, il manifestait son intérêt à créer des comités de coordination, des groupes de discussion ou des réunions mensuelles qui permettraient de maintenir les personnes plus impliquées dans l'activité du CCRUP. Il a également relevé que les recommandations du CCRUP étaient bien souvent trop

complaisantes vis-à-vis de la Commission européenne. Il estimait qu'il y avait dans les recommandations trop de douceur, de nombreux remerciements à la Commission européenne, ce qui finissait par dévaloriser les sujets concrets qu'ils voulaient réellement transmettre. Il a précisé que, dans les recommandations, ils se limitaient au plus petit dénominateur commun qui les unissait, ce qui affaiblissait le message qu'ils allaient transmettre ; par exemple, dans les dernières recommandations relatives à la simplification réglementaire pour les Régions Ultrapériphériques ou à l'impact du prochain cadre financier pluriannuel sur le secteur de la pêche, ils n'ont pas réussi à transmettre de manière claire et directe les attentes des régions ultrapériphériques. Il a réitéré que ses propres recommandations et orientations n'étaient pas pleinement comprises, ce qui a conduit à une participation plus distante, comme on pouvait le constater actuellement. Pour terminer, il a considéré que le CCRUP avait besoin de travailler avec davantage de documentation ; il savait que cela représentait beaucoup de travail pour le Secrétariat, mais une réunion comme celle de ce jour ne pouvait se résumer à l'envoi, quelques jours auparavant, du rapport de M. Benoît Guerin et du plan d'action. Il était nécessaire de mieux préparer les réunions, en permettant à tous les participants de réfléchir préalablement à chaque point et de pouvoir exprimer leurs positions. Il a tenu à rappeler un point qu'il avait déjà mentionné un an auparavant, à Madrid : ils se réunissaient très peu. Les réunions étaient généralement dominées par les présentations individuelles, qu'elles soient de la Commission européenne ou d'associations, et qu'au CCRUP il y avait la nécessité de parler davantage entre les membres malgré les difficultés linguistiques, et de mieux organiser les orientations qui devaient être transmises de manière unanime à la Commission européenne. Il a précisé que c'était ce message qu'il voulait transmettre, sans aucunement dévaloriser l'excellent travail du Secrétariat sous la conduite de la Secrétaire générale, et qu'au bout de six ans, il considérait qu'il était temps d'avancer avec ces évolutions.

M. Jean-Michel Cotrebil a fait savoir qu'il souhaitait faire quelques petites considérations, uniquement pour remercier M. Benoît Guerin, et a tenu à préciser qu'il était un pêcheur en activité : cela signifiait que, parfois, il prenait du retard ou oubliait de lire certaines choses. Quand la Secrétaire générale envoyait les documents, il n'avait pas toujours l'occasion de les voir immédiatement. Il a reconnu également que le fonctionnement du CCRUP était bien organisé et qu'il recevait les documents mais que, en cas de retard dans le paiement des cotisations, l'accès était immédiatement bloqué, et même les procès-verbaux des réunions ne lui étaient pas envoyés. Une fois la situation régularisée, il a reçu un grand volume d'e-mails et, en tant que tel, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il les lise tous. Il a indiqué que de nombreuses recommandations étaient passées sans qu'il ait pu répondre à temps : il ne s'agissait pas d'un manque de respect envers la structure mais d'une question d'organisation et de compréhension mutuelle. Il a tenu à réitérer qu'il

était seulement nécessaire que les lignes de communication existent, de façon à pouvoir transmettre leur position à l'État membre. Il a mentionné qu'il s'était présenté non pas dans le but de résoudre des questions avec ses États membres, étant donné qu'il n'exerçait pas de fonctions parlementaires, mais pour souligner l'importance d'un canal fort et direct, et qu'il n'avait aucun problème à quitter le CCRUP, si nécessaire. Il a déclaré qu'il avait rencontré des personnes merveilleuses au CCRUP mais que sa souffrance et les difficultés étaient réelles : son objectif a toujours été de démontrer au peuple de la Martinique qu'il avait un représentant digne, et qu'à 53 ans, il se sentait honoré d'avoir réussi à arriver où il était arrivé. Dans deux ans, il quitterait le poste, mais sans laisser personne préparé pour continuer. Le CCRUP était important pour lui, et il souhaitait qu'il soit un canal fort, où tous expriment leurs opinions et distinguent ce qui était correct ou erroné. Il a rappelé son déplacement à Grande Canarie pour participer aux réunions du CCRUP, où il avait eu l'occasion d'observer, avec un grand intérêt, le développement de l'aquaculture et d'autres infrastructures, jugeant cela remarquable ; cependant, à son retour en Martinique, il avait constaté les difficultés rencontrées par l'aquaculture locale, ainsi que sa complexité et l'effort humain considérable exigé. Il a conclu en affirmant qu'il quitterait le CCRUP mais continuerait à défendre la pêche en Martinique. Il a profité de l'occasion pour remercier tout le monde et a dit qu'il avait été très bien accueilli dans chaque territoire où il s'était rendu mais qu'il ne pouvait offrir le même accueil dans sa propre région.

M. João Delgado a affirmé qu'il souhaitait, en premier lieu, saluer l'excellent travail mené par M. Benoît Guerin. Il a ensuite remercié le Secrétariat du CCRUP, le reconnaissant comme une force fondamentale dans le développement des travaux et dans la coordination de tout ce qui était nécessaire pour que le CCRUP fonctionne et atteigne les résultats obtenus. Il a également souligné que, comme toute organisation faite par des personnes, elle serait toujours imparfaite, avec toujours une marge pour améliorer le travail collectif. Il a également remercié tous les membres qui composaient le CCRUP, mettant en avant leur rôle essentiel pour garantir une vision globale des régions qui y étaient représentées. Il a relevé que certains membres avaient la possibilité de se rendre dans les différentes régions, comme cela avait déjà été mentionné, tandis que d'autres ne disposaient pas des mêmes conditions. Il a donc défendu l'idée que c'était à partir de cette hétérogénéité qu'il fallait créer les équilibres nécessaires pour soutenir une organisation qui avait été difficile à construire et à mettre en œuvre, mais qui, à ce moment-là, se révélait un canal fondamental pour démontrer à la Commission européenne le fonctionnement des régions dans le cadre du secteur de la pêche professionnelle et de ses sous-secteurs. Il a considéré cela comme une grande conquête qui devait être préservée et renforcée, en cherchant également à impliquer ceux qui se trouvaient mécontents et à attirer davantage de participants au-delà de ceux qui faisaient

déjà partie du CCRUP. Il a considéré ce renforcement essentiel et a affirmé que le mécontentement existant était légitime, devant être analysé dans le contexte plus large de la dégradation des démocraties, de l'augmentation de l'intolérance et de l'incapacité croissante d'écoute mutuelle. Reprenant une idée précédemment évoquée par Mme Charlina Vitcheva, il a souligné l'importance d'approfondir la capacité de coopération. Il a alors posé la question à l'envers : face aux difficultés ressenties, serait-il meilleur ou pire de disposer d'un organisme tel que le CCRUP ? Il a identifié deux dimensions centrales : d'une part, la gestion des attentes des membres par rapport au rôle du CCRUP et, d'autre part, la capacité de l'organisation à influencer les politiques publiques appliquées au secteur. Il a défendu que ces deux dimensions ne devaient pas être confondues et a souligné que le CCRUP avait la responsabilité d'émettre des recommandations pour appuyer la Commission européenne dans la définition de politiques publiques pour le secteur, politiques qui faisaient face à des réalités diverses et hétérogènes sur le terrain. Ainsi, il a considéré essentiel de maintenir cette réflexion collective, ainsi que la capacité d'identifier les responsabilités quant à l'état des différentes régions, soulignant que le CCRUP n'était pas responsable de l'inversion de certaines réalités, comme on le constatait dans le contexte national portugais. Il a rappelé qu'au cours des 40 dernières années, le Portugal avait perdu environ 27 000 pêcheurs et approximativement 135 000 emplois directs et indirects dans les activités connexes. Il a ajouté qu'environ 60 % des unités de production avaient disparu et que le déficit de la balance commerciale des produits de la pêche se maintenait chroniquement au-dessus des 1 200 millions d'euros. Il a interrogé jusqu'à quel point il faudrait maintenir une politique excessivement précautionneuse, parfois portée à l'excès, défendant qu'il était nécessaire de prendre soin des océans, des régions et aussi des personnes qui y vivaient et dépendaient directement de la pêche. Il a observé que, fréquemment, la dimension humaine était négligée, contribuant au mécontentement mis en évidence, et a signalé que, sans la contribution des travailleurs étrangers et immigrés, une grande partie de la flotte nationale serait inactive. Il s'est alors demandé comment il serait possible de réduire le déficit de la balance commerciale dans ce scénario. Il a posé des hypothèses telles que l'altération du régime alimentaire, avec des impacts possibles sur la santé publique, ou l'expansion intensive de l'aquaculture, également avec des conséquences environnementales. Il a considéré que l'absence de réponses à court terme contribuait à la croissance des populismes, résultant du manque de résolution des problèmes concrets des personnes. Il a conclu que, sans changements dans ce scénario et sans la contribution d'organismes comme le CCRUP, qui formulaient des recommandations de manière sérieuse et compétente, renoncer à cette voie signifierait fragiliser la démocratie et la coopération.

M. David Pavón a précisé qu'il souhaitait ajouter un point qui lui avait échappé

précédemment mais qui lui avait été rappelé par M. Jean-Michel Cotrebil. Il a expliqué que, lorsqu'ils étaient arrivés au CCRUP, beaucoup avaient l'impression que ce serait le CCRUP qui prendrait les décisions. Cependant, avec le temps, ils ont compris que son rôle consistait essentiellement à réunir et transmettre leur réalité tant à l'État membre qu'à la Commission européenne, sans être un organe doté d'un pouvoir d'autogestion ni d'une capacité décisionnelle directe. Néanmoins, il a réaffirmé l'importance du rôle du CCRUP, le considérant comme un outil fondamental. Il a reconnu que, bien souvent, après cette transmission, les résultats ne correspondaient pas aux attentes : les problèmes n'étaient pas résolus, ou émergeait le sentiment que les préoccupations n'avaient pas d'impact pratique. Néanmoins, il a considéré que ce processus permettait d'être toujours plus proche d'atteindre des résultats, soulignant que, bien que tout ne fût pas obtenu, beaucoup de choses avaient déjà été accomplies. Il a également profité de l'occasion pour réfléchir à la question des bassins. Il a commencé par mettre en avant la valeur de l'enrichissement mutuel entre eux, soulignant que le travail conjoint permettait une vision plus large et la mise à profit de l'expérience de différentes régions. Il a également mis en avant l'importance de renforcer l'unité dans les matières transversales, communes à tous les bassins, qui ne devaient pas être traitées de manière isolée. Il a ajouté que les orientations récentes de la Commission européenne encourageaient l'élaboration de recommandations conjointes entre Conseils consultatifs, ce qui rendait peu cohérente la fragmentation interne du travail par bassins. Il a reconnu l'existence de questions spécifiques à certaines régions, qui pouvaient exiger des approches dirigées vers leurs États membres respectifs ou la Commission européenne. Néanmoins, il a considéré essentiel que ces questions bénéficient du soutien des autres régions ultrapériphériques. Il a conclu que cette solidarité, comme dans le cas d'une nécessité concrète présentée par M. Jean-Michel Cotrebil, renforçait la coopération entre régions et contribuait à un fonctionnement plus efficace.

M. Jorge Gonçalves a indiqué qu'il allait présenter un point de vue légèrement différent de ce qui avait été exposé jusque-là, ajoutant qu'il avait particulièrement apprécié les paroles de M. João Delgado. Il a expliqué qu'il avait eu la nette sensation que, lors du déplacement à Mayotte, les personnes qui les avaient accueillis croyaient que le CCRUP serait capable de résoudre les problèmes du secteur de la pêche dans cette région. Cette perception résultait de l'effort démontré et de la manière dont ils leur transmettaient leurs préoccupations, comme s'il s'agissait d'une occasion unique pour trouver des solutions. Il a précisé que le CCRUP, et tout autre conseil consultatif, existait exclusivement pour concilier les positions et formuler des recommandations à la Commission européenne, permettant à celle-ci de prendre des décisions de manière informée et adaptée aux réalités des régions ultrapériphériques. Il a reconnu qu'il existait des difficultés de

fonctionnement, notamment au niveau de l'élaboration de documents en plusieurs langues, des questions juridiques et de l'adaptation du discours à différents contextes linguistiques, ce qui ne facilitait pas toujours la transmission claire des mêmes idées ; malgré cela, il a souligné que ces difficultés ne devaient pas servir d'excuse. Il a ensuite rappelé une idée qu'il avait partagée dans un entretien avec M. Benoît Guerin, la jugeant fondamentale : l'objectif principal était de ne laisser personne de côté. Il a expliqué que ce principe orientait le travail développé, tant dans les recommandations que dans la vision tracée pour le secteur dans chaque région. Il a néanmoins relevé que, malgré le soutien apporté par le CCRUP, il revenait également aux territoires eux-mêmes de tenir responsables leurs États membres respectifs. À cet égard, il a affirmé que les régions ultrapériphériques françaises devaient adresser leur mécontentement à l'État français, considérant que celui-ci avait failli au soutien apporté et qu'il était responsable de la situation actuelle. Il a défendu que le rôle du CCRUP devait aussi consister à rappeler constamment cette responsabilité à l'État ainsi que la nécessité d'agir. Il a suggéré que l'éventuelle décision d'éloignement de M. Jean-Michel Cotrebil du CCRUP devait être mûrement réfléchie, surtout compte tenu du fait que ces forums continuaient à être des espaces pertinents d'attention aux régions ultrapériphériques et de défense de leurs intérêts.

M. Ruben Farias a déclaré n'avoir aucun doute que, par la manière démocratique dont le débat s'était déroulé, il y avait bien plus à les unir qu'à les séparer. Il a reconnu que certaines décisions pouvaient être meilleures ou moins bonnes mais a souligné que le rôle du CCRUP n'était pas de décider mais de conseiller. Tenant compte des différents bassins hydrographiques, des diverses réalités et des différentes langues, il a considéré essentiel d'améliorer continuellement le processus de communication et a ajouté qu'il était très difficile de parvenir à un consensus face à des réalités si distinctes. Peut-être serait-il nécessaire de recourir à des décisions à la majorité, de sorte que l'information reflète l'opinion majoritaire. Néanmoins, il a fait valoir que le travail devait s'appuyer sur des règlements, exigeant rigueur et attention au détail. Il a défendu que c'était cette rigueur qui garantissait la transparence, sans vouloir dire pour autant qu'il n'y avait pas d'aspects à améliorer ; au contraire, il y avait toujours une marge d'évolution, et toutes les interventions effectuées avaient été valables ; cependant, il a alerté que, sans exigence ni rigueur dans le respect des règlements, des délais, des horaires et des quotas, on courait le risque de perdre la cohérence dans les exigences adressées à la Commission européenne. Il a indiqué qu'il y avait encore un aspect fondamental : la représentativité et la présence. Sur ce point, il reconnaissait le mérite de M. Jean-Michel Cotrebil, qui aurait pu être en ligne mais qui avait choisi d'être présent, et cela était essentiel.

Mme Mercedes García a défendu qu'il fallait parler et débattre davantage mais que, s'il n'y

avait pas de temps pour lire les recommandations, il n'y avait pas de sens à exiger une plus grande participation au débat. Elle a affirmé qu'elle ne comprenait pas cette contradiction et estimait que le processus devrait avancer par étapes. Elle a admis qu'ils pourraient tenter de se réunir plus fréquemment mais que, à défaut de temps, ils devraient au moins assurer la lecture et la réponse aux documents, généralement peu volumineux, en les approuvant ou en les rejetant de manière motivée. Elle a également rappelé l'idée évoquée par M. David Pavón, selon laquelle tous contribuaient à un objectif commun ; cependant, elle a souligné que le fait que les choses aient été faites d'une certaine manière jusque-là ne signifiait pas qu'elles devaient continuer ainsi, et qu'à ce titre elle jugeait nécessaire de rechercher de nouvelles formes de travail pour s'améliorer. Elle a précisé que ce qu'elle souhaitait était une plus grande transparence et croyait que, en sachant, par exemple, le nombre de votes, tous se sentiraient davantage impliqués et participeraient plus activement.

M. Benoît Guerin a estimé que, dans ce type d'exercice, la décision sur ce qu'il fallait faire des recommandations — les adopter en totalité, partiellement ou non — était une question d'organisation interne, qu'il revenait à chaque entité d'évaluer et de décider. M. Benoît Guerin a sollicité la participation de tous à une enquête qu'il avait élaborée, accessible en scannant le QR Code présenté, soulignant que les résultats seraient d'autant plus pertinents que le nombre de participants serait élevé. Dans le cadre de cette enquête, les 22 participants ont commencé par indiquer leur lieu de naissance. Ils ont ensuite été invités à se positionner, sur une échelle allant de « entièrement d'accord » à « pas du tout d'accord », par rapport à plusieurs affirmations. Quant à la nécessité d'une plus grande responsabilisation des membres, notamment dans la collecte d'informations, dans la lecture des documents et dans la rédaction de recommandations, les réponses ont été majoritairement « entièrement d'accord ». En ce qui concerne l'augmentation du temps réservé au débat pour l'élaboration de recommandations, on a également constaté un large consensus, avec presque tous les participants exprimant un plein accord. Le même schéma de réponse a été observé sur la question de la nécessité de discuter des recommandations pendant les réunions, la grande majorité ayant indiqué « entièrement d'accord ». Les deux dernières questions portaient sur les bassins maritimes. Face à l'affirmation selon laquelle il existait une participation déséquilibrée entre les différents bassins maritimes, la majorité des participants a répondu « entièrement d'accord ». De même, face à la proposition d'établir une coordination par bassin maritime au niveau du CCRUP, les réponses ont été, en majorité, de plein accord. Enfin, il a été suggéré que chaque participant présente, par écrit, des propositions et des idées destinées à améliorer le fonctionnement du CCRUP. Les réponses seraient ensuite compilées et transmises au Secrétariat.

M. Ruben Farias a mentionné qu'il considérait important de noter qu'ils n'auraient jamais suffisamment de temps ni de conditions pour traiter, résoudre ou préparer tout ce qui était prévu pour l'avenir, puisque l'évaluation des performances était un document qui exigeait un débat soigné ; pour cette raison, ils allaient convoquer, le plus rapidement possible, une réunion extraordinaire du comité exécutif, à distance, et cette réunion permettrait de converser et de préparer l'avenir avec toute l'attention nécessaire, en analysant et en revérifiant chaque point de manière appropriée. Il a également affirmé qu'ils souhaitaient inviter M. Benoît Guerin à participer aux réunions futures, afin de comprendre comment s'améliorer à partir de cette analyse, en ajustant les procédures déjà existantes et en définissant celles qu'ils souhaitaient pour l'avenir.

Points d'action :

Convocation d'une réunion extraordinaire du Comité exécutif à distance.

4. Informations administratives :

La Secrétaire générale a affirmé que les informations administratives étaient communiquées à la fin de la réunion, compte tenu de la participation de Mme Charlina Vitcheva en début de séance, dont la présence avait été considérée comme un honneur. Elle a indiqué que, comme à l'accoutumée, la réunion était enregistrée aux fins du procès-verbal, avec interprétation en portugais, français, espagnol et anglais, et que le procès-verbal de la dernière réunion avait été adopté le 29 décembre 2025. Elle a également communiqué au Comité exécutif le résumé des recommandations adoptées par le CCRUP au cours des six derniers mois. Parmi elles se distinguaient : l'impact du changement climatique sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les statistiques du secteur européen de la pêche et de l'aquaculture — la simplification de la collecte de données —, et, enfin, après quatre ans, la définition du concept de pêche artisanale dans les Régions Ultrapériphériques. La feuille de route pour la lutte contre la pêche INN dans les RUP à l'horizon 2030, telle que proposée par les membres, et la réintroduction du POSEI Pêche pour les pêcheurs des RUP, telle que sollicitée. D'autres recommandations comprenaient : l'accès des navires de pêche battant pavillon de la République bolivarienne du Venezuela à la zone économique exclusive de la Guyane française, la pêche durable dans l'Union européenne pour 2026 ; les recommandations conjointes avec le MEDAC, le CC SUD et le LDAC sur la CICTA 2025, la simplification réglementaire pour les RUP, résultant de deux consultations spécifiques de la Commission européenne aux RUP, le projet pilote d'engraissement de thon rouge (*Thunnus thynnus*) et albacore (*Thunnus albacares*) dans les eaux des Îles Canaries et des stratégies générales pour les régions ultrapériphériques de l'Union européenne. Elle a également indiqué que certains

de ces points seraient abordés ultérieurement lors de la réunion du Comité exécutif, étant donné qu'il existait des recommandations très similaires sur des thèmes identiques, comme cela avait déjà été communiqué au président de ce comité. Elle a également indiqué que, au cours des six derniers mois, le CCRUP avait participé à diverses activités : au groupe de travail du MEDAC sur la pêche à petite échelle, au congrès FAO-Conxemar à Vigo ; à la réunion des parties prenantes dans le cadre de la 29^e Réunion annuelle de la CICTA en ligne, au groupe de travail n° 1 du LDAC, au Conseil consultatif de l'AIECP, au Forum inter-CC sur le Brexit, au groupe de travail du CC SUD sur la pêche d'espèces pélagiques, à la réunion inter-CC pour l'organisation du *European Maritime Day*, dont ils seraient coorganisateurs, conjointement avec le MEDAC, le CC SUD et le BSAC, lors de la réunion annuelle de la CICTA à Séville et lors du dialogue de mise en œuvre sur la pêche côtière et à petite échelle, avec le Commissaire Costas Kadis à Bruxelles. En outre, le CCRUP a sollicité le statut de membre du *European Ocean Board*, dans le cadre du Pacte européen pour les océans, permettant aux professionnels et aux organisations de façonner l'avenir des océans. Le CCRUP a intégré ce cadre, garantissant que ses besoins soient transmis. Enfin, elle a indiqué que les personnes suivantes étaient présentes comme observateurs à cette réunion : M. Benoît Guerin (*BG SEA Consulting*), Mme Lisandra Sousa (*Coopescamadeira*), Mme Anne-France Mattlet (*Europêche*), Mme Ana Silva (*Federação das Pescas dos Açores*), M. Rui Catarino (*CIEM*), et Mme Isadora Nunes et M. Rodrigo Singo (*Marine Stewardship Council*).

Mme Amanda Pérez (DG MARE) a affirmé qu'elle souhaitait intervenir au sujet du point précédent sur l'évaluation des performances, car tout au long de la matinée elle avait entendu plusieurs références aux recommandations. Elle estimait qu'il pourrait être utile de clarifier l'ensemble du processus à partir du moment où une recommandation était envoyée et reçue à la DG MARE. Elle a expliqué que la majorité des recommandations avait un caractère horizontal, abordant des thèmes impliquant différentes unités de la DG MARE et que, pour cette raison, les réponses étaient élaborées conjointement par plusieurs collègues de domaines distincts et, dans certains cas, exigeaient en outre une validation juridique afin de garantir leur cohérence. Elle a ajouté qu'il n'était pas toujours possible de présenter des réponses aussi détaillées que souhaité, dans la mesure où beaucoup de thèmes étaient amples et ne dépendaient pas exclusivement de la Commission européenne. Elle a mentionné, à titre d'exemple, les recommandations relatives à la CICTA, sur lesquelles il n'était pas possible de prendre des engagements concernant des décisions qui feraient encore l'objet de négociations. Il en allait de même pour les accords bilatéraux, dont l'exécution dépendait du calendrier et de la conclusion des négociations, ce n'est qu'après quoi certaines propositions pourraient être reprises. Bien souvent, il s'agissait de questions qui exigeaient une action au niveau national et non européen ; les réponses finissaient donc par être

plus générales et ne pouvaient créer l'attente que tous les problèmes seraient résolus à court terme. Elle a défendu qu'il pourrait être utile de présenter des recommandations plus concrètes, d'identifier un problème spécifique et d'indiquer clairement où l'on avait besoin d'un appui. Ainsi, orientées vers le contexte de l'Union européenne, les réponses pourraient avoir une plus grande valeur ajoutée et contribuer à la progression du travail. Elle a également indiqué qu'il existait deux types de recommandations : certaines sollicitaient des changements dans le système, afin d'améliorer les processus ou de corriger des défaillances, et d'autres reflétaient des problèmes concrets rencontrés par les membres. Dans ces cas, elle recommandait que les suggestions soient courtes, ciblées et claires : « quel était le problème, comment l'Union européenne pouvait-elle aider, et qu'est-ce qui devait changer et comment ». Elle a souligné que, lorsque le problème relevait des compétences nationales, la réponse devait être adressée à l'État membre, par respect de ses responsabilités, et a reconnu que, parfois, une réponse plus générique n'était pas satisfaisante mais constituait la seule option possible. Elle a conclu en affirmant qu'il serait beaucoup plus productif de recevoir des recommandations ciblées et centrées sur l'Union européenne, du moins pour la partie qui relevait de la DG MARE.

5. Clôture de la première partie de la réunion par le Secrétaire d'État aux Pêches et à la Mer - Salvador Malheiro.

Le Dr Salvador Malheiro a salué l'assistance et, avant de lire son discours officiel, a jugé important de partager deux messages personnels, ayant particulièrement apprécié l'interaction qui s'était produite tout au long de la session. Il a relevé que le CCRUP aurait d'autant plus d'importance que l'engagement et la participation individuelle de chacun seraient plus forts. Si les participants ne se sentaient pas partie prenante d'une plateforme capable d'influer, ou s'il n'y avait pas d'unité, la force du Conseil commencerait à s'affaiblir. Il a également souligné qu'il se sentait partie prenante du CCRUP, même seulement comme observateur, et qu'il éprouvait une grande reconnaissance envers les régions ultrapériphériques portugaises. Le Portugal avait le privilège de compter deux régions autonomes aux spécificités bien connues, et il appartenait au Gouvernement de soutenir ces régions ; à cette fin, il était essentiel de maintenir l'unité au sein du Conseil. Il a indiqué que l'intervention de M. Jean-Michel Cotrebil l'avait impressionné et a souligné que les problèmes existants n'étaient pas la faute des membres présents mais résultaient de l'interaction avec les États membres. Il a publiquement déclaré qu'en tant que Secrétaire d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal, il serait disposé à défendre les intérêts de la Martinique auprès du Gouvernement français, précisant que plus les membres impliqués étaient nombreux, plus la capacité d'influence serait grande. Il a mis en avant la particularité portugaise, où existait un lien

très étroit entre le Gouvernement de la République et les Gouvernements Régionaux : il avait déjà visité plusieurs fois les Açores et Madère, défendant les intérêts de ces régions comme manière de défendre les intérêts du Portugal. Il reconnaissait toutefois que la situation n'était pas identique dans d'autres États membres, comme l'Espagne ou la France, et a insisté sur la nécessité de solidarité entre tous. Il a également manifesté son intérêt à visiter la Martinique, si les prochaines réunions du CCRUP s'y tenaient, précisant clairement qu'il était disposé à collaborer. Enfin, il a repris la formalité du discours officiel, se réjouissant de pouvoir intervenir lors de la réunion du CCRUP qui se tenait à Lisbonne. Il a précisé qu'il avait connaissance du fait que les flottes des régions ultrapériphériques étaient majoritairement composées d'embarcations qui développaient leur activité avec des lignes et hameçons, utilisant des engins de pêche artisanaux hautement sélectifs et à faible impact. La pêche au thon à la canne et à l'appât vivant était, comme tous le savaient, une activité associée à l'identité des Açores et de Madère, étant, pour ces régions, bien plus qu'une activité économique. Elle était, en réalité, une manière d'appréhender la vie, aux racines historiques et culturelles profondes, où la mer constituait le centre de gravité de la coexistence sociale. C'est également pour ces raisons que le Gouvernement de la République portugaise prêtait une attention particulière à la pêche artisanale, s'engageant à assurer et à défendre un traitement différencié pour les régions ultrapériphériques, exigeant la bonne application de l'article [349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\) dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche](#), qui reconnaissait la situation particulière de ces régions, marquée par des facteurs tels que l'insularité, les intempéries climatiques et la dépendance économique vis-à-vis des zones continentales. Il a également indiqué que le gouvernement portugais défendait, dans le cadre des négociations du futur Cadre financier pluriannuel, des mesures de soutien plus favorables pour ces régions, notamment en ce qui concerne la modernisation de la flotte, en vue de créer de meilleures conditions de travail et de compétitivité, fondamentales pour garantir la durabilité des communautés de pêche, toujours dans le respect des compétences des autorités régionales. C'était ainsi, en coordination avec l'Union européenne, que le Gouvernement de la République pouvait contribuer au développement de communautés prospères et durables, où le rôle joué par le CCRUP et par les autres Conseils consultatifs se révélait indispensable pour parvenir à un paquet législatif équilibré et équitable pour le secteur de la pêche, profondément hétérogène à l'échelle de l'Union européenne. Il a affirmé que les jours suivants seraient consacrés à la discussion de thèmes d'une grande importance pour la pêche des régions ultrapériphériques et que les résultats de ces débats seraient enrichissants pour tous les participants, le Gouvernement portugais restant attentif aux positions défendues par le secteur. Il a profité de l'occasion pour mentionner que, dans le cadre de la régionalisation de la

politique commune de la pêche, il existait également la possibilité d'adopter, de manière simplifiée, des mesures de régulation de l'activité, au moyen de recommandations des groupes régionaux, également applicables aux eaux des régions ultrapériphériques. En tournant le regard vers l'avenir, et avec l'actuelle politique commune de la pêche en fin de cycle, le Gouvernement jugeait essentielle la création d'un cadre légal qui permît le renouvellement de la flotte de pêche des RUP, en améliorant les conditions de santé, de sécurité, d'hygiène et de travail, en promouvant la décarbonation et l'efficacité énergétique des embarcations de pêche. Il a salué le travail réalisé et l'effort développé pour que l'Union européenne reconnaisse les besoins spécifiques des régions et encourage la continuité de l'intervention du secteur, comme contribution à la promotion d'une pêche plus durable et compétitive, en renforçant simultanément la sécurité alimentaire du pays. Enfin, conscient de l'importance des ressources réglementées par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) pour le Portugal, en particulier pour les flottes de pêche des RUP, c'est avec un immense plaisir qu'il a annoncé que le Portugal accueillerait, une fois de plus, la réunion annuelle de cette organisation en 2026, qui se tiendra à Vilamoura, en Algarve, du 16 au 23 novembre.

Membres effectifs :

| | |
|---|--------------------------------------|
| <i>Asociación Tinerfeña Amigos de la Naturaleza</i> | Mercedes García |
| <i>Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores</i> | Pedro Capela |
| <i>Associação dos Produtores de Amêijoas da Fajã de Santo Cristo</i> | Rafael Martins |
| <i>Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores</i> | Jorge Gonçalves |
| <i>Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de La Réunion</i> | Ludovic Courtois (<i>en ligne</i>) |
| <i>Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique</i> | Jean Michel Cotrebil |
| <i>Coopescamadeira</i> | Jacinto Silva |
| <i>Federação das Pescas dos Açores</i> | Ruben Farias |
| <i>Federación Provincial de Cofradías de Pescadores de Santa Cruz de Tenerife</i> | Irene Monterrey Viña |
| <i>Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias</i> | David Pavón |
| <i>Mútua dos Pescadores</i> | João Delgado |

Observateurs :

| | |
|---|---|
| <i>BG Sea Consulting</i> | Benoît Guerin |
| Coopescamadeira | Lisandra Sousa |
| DGAMPA | A. Martinelli (<i>en ligne</i>) |
| DG MARE | Charlina Vitcheva |
| DG MARE | Yasmin Schinasi-Romeu |
| DG MARE | Amanda Pérez |
| Direction générale de la pêche durable d'Espagne | Francisco Curiel (<i>en ligne</i>) |
| Europêche | Anne-France Mattlet (<i>en ligne</i>) |
| Federação das Pescas dos Açores | Ana Silva (<i>en ligne</i>) |
| CIEM | Rui Catarino |
| Lotaçor | Luis Rodrigues |
| <i>Marine Stewardship Council</i> | Isadora Moniz |
| <i>Marine Stewardship Council</i> | Rodrigo Sengo |
| NWWAC | Mo Mathies (<i>en ligne</i>) |
| Secrétariat d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal | Salvador Malheiro |
| Secrétariat d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal | Luis Lopes |
| Secrétariat d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal | José Carlos Santos |
| Secretaría General de Pesca de España | Teresa Molina (<i>en ligne</i>) |